



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 03297

Numéro SIREN : 483 432 084

Nom ou dénomination : AIDE MULTIMEDIA

Ce dépôt a été enregistré le 08/02/2013 sous le numéro de dépôt A2013/003877



4279988

Dénomination : AIDE MULTIMEDIA
Adresse : 47 chemin de Grandvaux 69130 Ecully -FRANCE-
n° de gestion : 2005B03297
n° d'identification : 483 432 084
n° de dépôt : A2013/003877
Date du dépôt : 08/02/2013

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

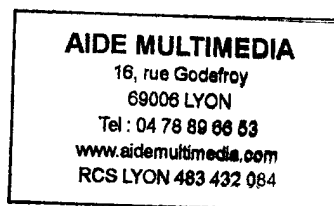


4279988

A.I.D.E. MULTIMEDIA

Société à responsabilité limitée au capital de 29.680 €
Siège social : 47 chemin de Grandvaux
69130 Ecully
483 432 084 RCS Lyon

certifié conforme
Jérémy Sautot
JSautot



**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 31 DECEMBRE 2012**

Les associés se sont réunis au siège social sous la présidence de Monsieur Jérémy Sautot, Co-Gérant, comme suite à la convocation faite par ce dernier.

Le Président de séance constate que sont présents :

- outre lui-même, titulaire de 75 parts
- Monsieur Eric Trambouze, titulaire de 75 parts
- Monsieur Pierre Rozier, titulaire de 45 parts
- Madame Marie-Odile Sautot, titulaire de 35 parts
- Monsieur Jacques Laurent, titulaire de 35 parts

représentant la totalité des parts sociales, soit 265 parts

Le Président de séance déclare, en conséquence, que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur l'ordre du jour qu'il rappelle :

- Démission d'un Co-Gérant.
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis, il est donné connaissance du rapport de la Co-Gérance.

Les associés présents déclarent que tous les associés ont pu avoir connaissance préalable, dans les délais légaux, de tous documents soumis à leur droit de communication permanent ou spécial.

Ils donnent, en conséquence, à la Co-Gérance, toute décharge de responsabilité en la matière.

*
* *

La discussion générale est alors ouverte à laquelle prennent part tous les associés présents.

La discussion est ensuite close et sont mises aux voix les résolutions à l'ordre du jour.

*
* *

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Co-Gérance, prend acte de la démission de ses fonctions de Co-Gérant de Monsieur Eric Trambouze et ce, avec effets du 31 décembre 2012, quitus de sa gestion devant lui être donné définitivement par l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice en cours.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SECONDE RESOLUTION

L'assemblée générale donne enfin tous pouvoirs au Représentant légal comme à tout porteur d'une copie certifiée du présent procès-verbal, aux fins d'effectuer toutes formalités légales de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

*
* *

La Co-Gérance a signé le présent procès-verbal, après rédaction et lecture.

Jérémy Santot
JSantot

Inc TRAMBOUCHE

certifié conforme
Jérémy Santot
JSantot

